

Conditions 2019

En tant que bénéficiaire Carte Prof, profitez d'avantages chez Ethias !

Ci-dessous vous trouverez un bref aperçu des avantages les plus importants
Les réductions sont cumulables avec les promotions nationales
Avantages également accordés à votre partenaire et enfant(s) cohabitant(s)

Pour vos nouveaux contrats :



Assurance auto

- Réduction de **10%** sur la **première prime annuelle** (risque non encore assuré chez Ethias)
- Réduction récurrente de **5%** sur les **garanties incendie, vol, bris de glaces, forces de la nature et contact avec des animaux**. Sur la garantie **dégâts matériels** cette **réduction récurrente monte même à 10%**.
- Assurance Ethias Young Drivers pour les conducteurs de moins de 30 ans : **réduction jusqu'à 15% possible** (selon le profil du client)



Assurance incendie

Habitation : Propriétaire ou locataire

- **réduction de 10%** sur la **première prime annuelle** (risque non encore assuré chez Ethias)



Pour vos contrats existants :



Mensualisation sans frais des primes Auto et/ou Incendie

- ▣ Vous avez 2 assurances Auto et/ou Incendie chez Ethias ?*

Vous pouvez alors bénéficier de la mensualisation sans frais des primes.

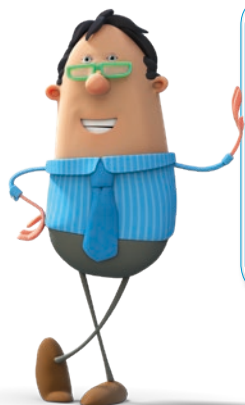


Ethias Légiphone : conseil juridique téléphonique gratuit

Chaque membre du personnel avec au minimum 2 assurances Ethias particuliers, dont au moins une habitation ou une auto, peut bénéficier de ce service. Maximum 3 fois par an.

- ▣ Conseil sur des questions juridiques dans les domaines suivants : litiges relatifs à votre voiture, à un achat, droit des consommateurs, droit des contrats, conflits locatifs, troubles de voisinage.

Vous pouvez contacter Ethias Légiphone tous les jours ouvrables aux heures de bureaux au 04 235 85 35



IMPORTANT

N'oubliez pas de mentionner votre code avantage :

INSP PRW

Pour plus de renseignements :

- **Via le Bureau Ethias** de votre choix (www.ethias.be/bureaux)
- Via le **04 220 33 30** (du lundi au vendredi : 8h-20h & samedi : 8h30-12h30)
- Envoyez un e-mail : info@ethias.be

ethias
Les efficassureurs

Les assurances Auto et Habitation sont des contrats annuels soumis au droit belge et se reconduisent tacitement sur une base annuelle en l'absence de résiliation dans un délai minimal de 3 mois précédant la date d'échéance. Toute décision de souscrire les Assurances Auto, Habitation, des contrats d'assurance annuels, doit être fondée sur un examen exhaustif des conditions générales et de la fiche d'information (IPID) sur ethias.be. En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Ethias, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège, Fax 04 220 39 65, gestion-des-plaintes@ethias.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez contacter l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman.as), Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, Fax 02 547 59 75.

* en assurance auto, la mensualisation sans frais bénéficie aux véhicules pour lesquels Ethias applique un bonus malus.

Ethias SA, n° d'agrément 196, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège, est une compagnie d'assurance agréée en Belgique et soumise au droit belge. RPM Liège TVA BE 0404.484.654 – IBAN: BE72 0910 0078 4416 BIC: GKCCBEBB. Document publicitaire. Ne constitue pas un engagement contractuel. E.R.: Vincent Pecasse. 2019-01-01